

**ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE SPS DE L'AGENCE CARIBÉENNE DE SANTÉ
AGRICOLE ET DE SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS (CAHFSA)**

RAPPORT AU COMITÉ DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

La communication ci-après, reçue le 26 mai 2022, est distribuée à la demande de la CAHFSA.

1 INTRODUCTION

1.1. L'Agence caribéenne de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments (CAHFSA) a été créée par les chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) pour jouer un rôle de coordination et d'organisation dans l'établissement d'un régime sanitaire et phytosanitaire (SPS) régional efficace et efficient et pour mener, pour le compte des États membres, les actions et les activités SPS qui peuvent être mises en œuvre de manière plus efficace et efficiente dans le cadre d'un mécanisme régional.

1.2. La CAHFSA a le plaisir de communiquer le présent rapport à la quatre-vingt-troisième réunion ordinaire du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires. Le rapport résume les principales activités et fournit des renseignements actualisés sur le programme de travail de la CARICOM dans le domaine SPS.

1.3. Comme c'est le cas pour la plupart des organisations, la pandémie de COVID-19 s'est répercutée négativement sur le programme de travail de la CAHFSA au cours des deux dernières années, entraînant un ajustement de l'exécution des activités. Toutefois, l'Agence est parvenue à improviser des moyens innovants de faire progresser son programme de travail et de mener à bien son mandat.

2 ADMINISTRATION ET GOUVERNANCE

2.1. La CAHFSA a le plaisir d'annoncer la désignation d'un spécialiste de la sécurité sanitaire des produits alimentaires pour compléter ses effectifs. Grâce à ce nouveau spécialiste, l'Agence est maintenant mieux à même de faire avancer son programme visant à établir un régime efficace pour les mesures SPS dans la région de la CARICOM.

2.2. À mesure que le paysage agricole de la région de la CARICOM se développe et s'adapte pour relever les divers défis et saisir les différentes possibilités dans le domaine SPS, la CAHFSA reconnaît la nécessité de constamment réévaluer sa position et ses stratégies. À ce titre, l'Agence a récemment achevé un diagnostic stratégique de ses activités. Les conclusions et les recommandations serviront à mettre au point un nouveau plan stratégique et à éclairer l'élaboration d'une étude visant à rendre l'Agence plus résiliente et plus efficace.

3 COLLABORATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET RÉGIONALES DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ AGRICOLE ET DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

3.1 Commission du Codex Alimentarius, Convention internationale pour la protection des végétaux et Organisation mondiale de la santé animale

3.1. La CAHFSA poursuit son dialogue avec l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et la Commission du Codex Alimentarius grâce à sa participation aux réunions et à ses efforts de coordination régionale. Cela inclut la participation aux réunions suivantes:

1. la quarante-quatrième session de la Commission du Codex Alimentarius, qui s'est tenue en ligne du 19 au 25 novembre et le 1^{er} décembre 2021;
2. la seizième réunion de la Commission des mesures phytosanitaires, qui s'est tenue en ligne les 5, 7 et 21 avril 2022;
3. la quatre-vingt-neuvième Session générale annuelle de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'Organisation mondiale de la santé animale, qui a eu lieu du lundi 23 au jeudi 26 mai 2022.

3.2 Collaboration avec les organisations régionales

3.2. L'Organisation des Nations Unies a proclamé le 12 mai **Journée internationale de la santé des végétaux** afin de sensibiliser la communauté internationale en montrant comment la protection de la santé des végétaux peut contribuer à éliminer la faim, à réduire la pauvreté, à protéger la biodiversité et l'environnement, et à stimuler le développement économique. À l'occasion de cette journée importante, la CAHFSA a collaboré avec le Forum des directeurs des services de préservation des végétaux des Caraïbes afin d'organiser et de tenir un webinaire sur le thème "Conflit Russie/Ukraine – incidence et conséquences potentielles pour la région des Caraïbes". Le webinaire, qui a eu lieu le 13 mai 2022, comprenait des exposés dédiés à l'incidence et aux conséquences du conflit Russie/Ukraine sur l'approvisionnement alimentaire mondial, ainsi qu'aux répercussions que ce conflit pourrait avoir sur l'agriculture et la santé des végétaux de la région.

3.3. La **Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments, le 7 juin**, est une journée internationale qui a été proclamée par les Nations Unies en 2018 pour sensibiliser à la sécurité alimentaire et aux potentiels obstacles SPS au commerce entre les pays. La CAHFSA travaille en partenariat avec l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'OIE, le Mécanisme régional de gestion des pêches des Caraïbes (CRFM) et l'Agence caribéenne de santé publique (CARPHA) pour organiser un webinaire régional le 6 juin 2022, axé sur les mesures prises par les Caraïbes pour harmoniser les normes de la région avec les normes internationales de sécurité sanitaire des produits alimentaires, conformément au thème de la Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments: "Des aliments sûrs pour une meilleure santé".

3.3 Collaboration avec le GICSV et les ORPV dans le cadre de leurs consultations techniques

3.4. La CAHFSA soutient activement la communauté phytosanitaire à l'échelle internationale et du continent dans ses activités coordonnées visant à prévenir l'introduction et la prolifération de parasites. L'Agence poursuit sa collaboration avec le Groupe interaméricain de coordination de la protection des végétaux (GICSV) et avec les Organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) dans le cadre de leurs consultations techniques.

3.5. La CAHFSA participe à tous les groupes de travail du GICSV, qui ont été établis pour examiner des sujets pertinents tels que les suivants: la certification électronique (ePhyto), la mouche des fruits, le huanglongbing des agrumes (HLB), la mineuse de la tomate (*Tuta absoluta*), les orthoptères (locustes) et le *Fusarium* de souche tropicale 4 (FOC R4T). L'Agence a également participé à la trente-troisième réunion de consultation technique des ORPV qui s'est tenue à distance en novembre 2021 et février 2022.

4 HARMONISATION DES POLITIQUES ET DU CADRE LÉGISLATIF RÉGIONAUX DANS LE DOMAINE SPS

4.1. Dans le cadre du projet sur les mesures SPS, qui est une composante du onzième Fonds européen de développement (FED) – onzième projet du FED – et avec le soutien de l'IICA (l'organe d'exécution), le CAHFSa a dirigé l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action régionaux sur la santé agricole et la sécurité sanitaire des produits alimentaires, ainsi que d'un cadre politique national y relatif. Les projets de documents ont été validés par les États membres et vont maintenant être soumis à l'approbation du Conseil régional du développement économique et commercial.

4.2. Une politique régionale sur la circulation des animaux et des produits d'origine animale et un protocole régissant les procédures de contrôle, d'analyse et d'approbation de la CARICOM pour le commerce des animaux et des produits d'origine animale ont également été achevés et soumis pour approbation.

4.3. Toujours au titre du onzième projet du FED, la CAHFSa travaille actuellement avec l'IICA pour soutenir l'amélioration du cadre réglementaire SPS dans les États membres du CARIFORUM. Cet élément du projet vise à moderniser certains textes législatifs en matière SPS afin de satisfaire aux normes internationales, d'améliorer la coordination qui contribue à l'efficacité et à l'efficience des systèmes de contrôle SPS et de renforcer le cadre politique qui oriente les processus et les plans destinés à harmoniser les systèmes de santé agricole et de sécurité sanitaire des produits alimentaires dans l'ensemble de la région des Caraïbes.

4.4. Avec le soutien de la Banque de développement des Caraïbes, la CAHFSa a achevé l'élaboration de 19 directives se rapportant à des produits spécifiques. Ces directives devraient renforcer le cadre du commerce intrarégional des produits agricoles entre les pays membres.

5 PROGRAMMES ET ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

5.1. La CAHFSa coordonne l'application de l'outil ECP de la CIPV dans la région de la CARICOM. Ce projet a débuté en 2020 au titre d'une lettre d'accord avec le Bureau sous-régional pour les Caraïbes de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et est encore en cours dans un État membre. La CAHFSa utilisera les résultats de l'application de l'outil ECP pour établir une liste des besoins régionaux en matière de renforcement des capacités SPS.

5.2. La CAHFSa a achevé la première phase de pilotage du premier cours en ligne du cadre P-IMA du STDF grâce à un don pour l'élaboration de projets du STDF. Ce cours a assuré la formation de fonctionnaires des autorités SPS de la région en tant que facilitateurs du cadre P-IMA. La phase suivante du projet consistera à appliquer l'outil P-IMA dans quatre États membres de la CARICOM.

5.3. En collaboration avec le COLEACP, la CAHFSa poursuit l'utilisation d'une application pilote de l'outil d'évaluation rapide SPS du COLEACP au Suriname. Cet outil (R-SAT) constitue un guide pratique, étape par étape, destiné aux pays ACP et visant à leur permettre d'évaluer leurs systèmes nationaux en matière SPS afin de les renforcer conformément aux normes et réglementations internationales. L'objectif est d'élaborer un plan d'action prioritaire national pour améliorer les systèmes SPS, fermement ancré sur une vision stratégique convenue par toutes les parties prenantes.

5.4. Le 23 mars 2022, la CAHFSa a collaboré avec le COLEACP pour organiser une réunion en ligne sur le processus d'ARP dans les pays ACP, intitulée "outils, implications et défis". Au cours de la session, les ONPV des pays ACP ont fait part de leur expérience dans le cadre de la mise en œuvre de l'ARP.

5.5. L'Agence a également collaboré avec le COLEACP pour dispenser une formation de quatre semaines à l'intention des membres de la CAHFSa concernant l'organisation des contrôles officiels. La formation, qui a eu lieu du 26 avril au 22 mai 2022, visait, entre autres, à mieux faire comprendre aux participants les principes d'une politique de contrôles officiels et les prescriptions en la matière dans le contexte de l'Accord SPS et de la CIPV.
